

**Allocution d'Anne EASTWOOD, Haut Commissaire,
à l'occasion de l'inauguration par S.A.S. le Prince Albert II du
Haut Commissariat à la Protection des droits, des libertés et à la médiation**

18 mars 2015

Monseigneur,
Monsieur le Ministre,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les représentants des Hautes Autorités de la Principauté,
Mesdames, Messieurs

Merci infiniment pour votre présence à chacun aujourd'hui.

C'est une grande fierté et un très grand honneur pour moi de pouvoir vous accueillir dans ces locaux, où notre institution a pris ses quartiers définitifs depuis quelques semaines, pour inaugurer officiellement la mise en place du Haut Commissariat monégasque à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation.

Voici un an quasiment jour pour jour, Monseigneur, Vous m'avez conféré l'immense privilège d'être choisie pour occuper ces fonctions nouvelles et inédites au sein de notre appareil d'Etat, et c'est avec beaucoup d'émotion que j'ai prêté pour la première fois devant Vous, le 3 mars 2014, le serment du Haut Commissaire.

A cette époque, le Haut Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation venait d'être institué dans les textes, mais il restait à lui donner corps et à l'inscrire concrètement dans la vie et le fonctionnement de nos Institutions.

C'est à cette priorité que j'ai consacré l'année écoulée, en parallèle du traitement des premières saisines, pour mettre progressivement en place l'organisation dans son environnement, par le biais de rencontres avec ses interlocuteurs institutionnels et de la société civile, par des actions de communication destinées à la faire connaître du grand public et des administrations auxquels elle s'adresse et par la constitution d'une équipe, composée de deux collaboratrices, Cécile Vacarie-Bernard et Marisa Blanchy, qui m'accompagnent depuis six mois dans cette aventure passionnante et que je tiens à remercier ici pour leur dévouement et leur dynamisme.

Ce processus de construction au long cours ne s'achève certes pas aujourd'hui, mais il me tenait à cœur de marquer symboliquement l'étape importante que constitue, un an après sa création, la prise d'autonomie complète du Haut Commissariat.

Avec la livraison de ces locaux, c'est en effet une infrastructure de travail totalement propre à l'institution qui a pu être mise en place, tant au niveau informatique que fonctionnel et logistique, lui permettant désormais de fonctionner dans le plein respect de la confidentialité et de l'indépendance qui s'attachent à ses missions.

Je sais gré aux Services de l'Etat d'avoir conduit ce chantier avec le souci constant de répondre au mieux à nos demandes. Ces locaux sont, vous l'aurez constaté, dans leur dimension, à l'échelle de notre petit territoire, mais ils constituent un formidable outil de travail au service du public et des administrés. Au cœur du quartier de vie de la Condamine, ils sont une invitation au dialogue dans un cadre apaisé et fonctionnel.

Tout comme le budget alloué à notre entité en 2014, et reconduit en 2015, ils reflètent la volonté des autorités de doter cette nouvelle institution de moyens à la hauteur des ambitions qu'elle traduit et des attentes qu'elle suscite, et je tenais à en remercier solennellement ici, le Ministre d'Etat et le Président du Conseil National.

Ces ambitions, Monseigneur, sont avant tout les Vôtres puisque nous devons à Votre initiative la création de ce Haut Commissariat. Celle-ci s'inscrit dans la longue tradition d'Etat de droit de notre Pays et dans son attachement aux valeurs universelles des Droits de l'Homme, que la gouvernance éclairée et l'esprit de modernité de nos Princes ont placées au cœur de nos mécanismes institutionnels depuis plus d'un siècle.

Rappelons à ce titre que la Principauté a été, dès 1911, sous l'impulsion du Prince Albert 1er, le premier Etat au monde à proclamer solennellement l'existence de droits publics garantis par le contrôle d'une cour constitutionnelle - le Tribunal Suprême - chargée de veiller à leur effectivité au bénéfice de chacun. Je remercie d'ailleurs son Président, M. Didier LINOTTE, de me faire l'honneur de sa présence aujourd'hui.

Poursuivant cet exemple précurseur, le Prince Rainier III a enrichi notre droit positif de nouvelles libertés individuelles et collectives reconnues et garanties à tous par la Constitution de 1962. Il a également été à l'origine de l'adhésion de notre Pays aux grandes organisations internationales œuvrant pour la paix et le respect des droits humains, parmi lesquelles les Nations-Unies en 1993 et le Conseil de l'Europe en 2004, au sein desquelles notre coopération n'a cessé depuis lors de s'intensifier.

La mise en place d'une entité publique de protection des droits, tirant sa légitimité du Souverain et fonctionnant en toute indépendance dans le respect des principes de droit international, prolonge naturellement cette volonté de progrès et d'exemplarité.

Conçu comme un facteur d'écoute et de rééquilibrage entre l'Etat et les administrés, le Haut Commissariat est ainsi amené à déployer « ses bons offices » à la demande des usagers ou de l'administration pour tenter de résoudre de façon équitable et pacifiée les différends susceptibles de les opposer, que ce soit à l'occasion d'une décision administrative mal prise ou mal comprise, ou d'un fonctionnement contesté.

Agissant par voie de recommandation, à l'image des institutions d'ombudsmans dont il s'inspire, il offre aux requérants la possibilité de bénéficier d'un appui institutionnel pour faire valoir amiablement leurs droits lorsqu'à l'issue d'un examen contradictoire et impartial de leur situation, leurs doléances apparaissent justifiées.

Cette pratique de médiation institutionnelle, qui avait déjà démontré tout son intérêt au sein de l'administration gouvernementale, se trouve désormais élargie à l'ensemble des Institutions de l'Etat ainsi qu'aux établissements publics et confiée à une entité extérieure à l'administration, présentant les garanties d'indépendance et de neutralité nécessaires à ce que sa parole soit perçue comme pleinement légitime.

C'est donc aujourd'hui dans toutes les sphères de l'action des pouvoirs publics que le Haut Commissariat peut intervenir, non seulement comme moteur d'apaisement, mais aussi comme outil d'accompagnement des personnes pour informer, conseiller, fournir des explications et obtenir chaque fois que nécessaire des administrations, que leur action au service de l'intérêt général s'accompagne d'une juste prise en compte de la dimension humaine et de la spécificité de chaque situation.

De même, au titre de sa mission spécifique de lutte contre les discriminations, le Haut Commissariat peut venir en aide aux personnes, souvent en situation délicate, qui s'estiment victimes de pratiques injustifiées. Il peut, par son action, contribuer à faire la lumière sur ces pratiques, et prendre des recommandations à l'attention de l'organisme mis en cause, y compris dans le secteur privé, pour les faire cesser.

Ce rôle de proximité me paraît être au cœur de nos missions. J'entends le faire prévaloir en recevant chaque requérant, pour être à même de comprendre au mieux sa situation et ses demandes, et en allant le plus souvent possible à la rencontre directe des services pour échanger à dossiers ouverts sur les cas examinés. Ce qui relèverait d'un luxe dans d'autres Pays, voire tout bonnement d'une utopie, est en effet possible chez nous et me semble dès lors s'imposer comme une évidente exigence dans nos méthodes de travail. La médiation est avant toute chose un art de l'humain, qu'il importe d'exercer au contact des personnes.

Comme tout art, elle obéit en outre à des codes et des règles, qui transcendent la spécificité des systèmes juridiques et auxquels le souhait d'excellence qui m'anime à la tête du Haut Commissariat m'a naturellement amenée à vouloir nous former.

C'est pourquoi j'ai souhaité m'entourer de l'expertise de praticiens reconnus, en la personne de Jacques SALZER, pionnier de la médiation en France, et de Michel ASTRUC, ancien médiateur du groupe GDF-SUEZ, en vue de perfectionner nos pratiques. Car si, dans sa fonction, le Haut Commissariat n'a pas le pouvoir d'imposer, il a en revanche toujours le devoir de convaincre.

C'est aussi pourquoi, j'ai estimé important de tisser des liens avec nos homologues des autres pays, pour bénéficier dans un premier temps, mais aussi contribuer à terme, à l'échange d'expériences qui permet l'enrichissement mutuel des savoir-faire, et pour asseoir la reconnaissance de notre jeune institution par ses pairs.

De fructueux contacts ont déjà été noués en particulier à Paris, par l'intermédiaire du Club des Médiateurs de Services au Public ou auprès du Défenseur des Droits français, qui constitue naturellement pour nous une référence importante. Je tiens d'ailleurs à saluer cordialement la présence aujourd'hui de Mme Claudine ANGELI-TROCCAZ, Adjointe au Défenseur des Droits, représentant M. Jacques TOUBON, que je remercie d'avoir bien voulu s'associer en témoignage d'amitié à cette journée.

Ces rencontres vont se poursuivre en 2015 avec notamment un déplacement prévu en Belgique au mois de juin, et à Québec en septembre pour entériner notre adhésion à l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie.

Il m'apparaît en effet essentiel que l'institution monégasque soit reconnue et joue son rôle au sein de ces réseaux spécialisés, ainsi qu'auprès des instances européennes et internationales, afin de promouvoir dans toutes ces enceintes notre Etat de droit, qui constitue indubitablement un facteur d'attractivité pour Monaco.

« Mettez-vous toujours à la place de l'autre. Renoncez un temps à vos opinions, à vos jugements afin de le comprendre. Bien des conflits peuvent ainsi être évités », disait un sage.

A l'aune des dossiers traités depuis un an, nous éprouvons chaque jour la vertu de cet appel au rapprochement et au dialogue, et je me réjouis qu'en bonne collaboration avec nos interlocuteurs, plusieurs situations aient déjà pu trouver une issue amiable dont je pense pouvoir dire que chacun est ressorti gagnant.

Bien évidemment, le travail ne fait que commencer.

Il nous faudra encore œuvrer tout au long de l'année qui vient pour asseoir le positionnement de notre institution et accroître sa visibilité au service de ses missions, afin que chacun connaisse les possibilités qu'elle offre et soit en mesure d'y recourir à bon escient.

D'ores et déjà, le lancement du site internet du Haut Commissariat, auquel nous avons procédé voici quelques jours, fournira une vitrine de choix pour renseigner le public sur nos attributions et faciliter l'accès à nos services par une nouvelle possibilité de saisine en ligne.

Il nous faudra, aussi, poursuivre les efforts engagés pour inscrire durablement cette nouvelle entité dans le paysage institutionnel et pour installer les conditions nécessaires à l'efficacité de son action. Ces conditions reposent moins sur la lettre des textes que sur un travail inlassable et patient pour bâtir la confiance et gagner le respect dans la réalité.

D'ici quelques semaines, le Haut Commissariat aura l'occasion de rendre public son premier rapport annuel d'activité au titre de l'exercice qui s'est achevé fin février.

Ce rapport permettra de rendre compte des avancées qui ont déjà pu être réalisées en l'espace de douze mois, mais également de souligner certaines lenteurs, certaines lacunes et de proposer d'ores et déjà certaines pistes d'évolution visant à améliorer le quotidien des administrés et à rendre toujours plus effectif dans nos fonctionnements internes, le respect de leur personne et de leurs droits.

J'ai bien conscience qu'il demeure des habitudes à changer, des résistances à dépasser et encore beaucoup de pédagogie à faire pour obtenir que chacun accepte de jouer pleinement le jeu de l'écoute et de la transparence qui garantira que ce nouveau dispositif porte ses fruits au bénéfice de tous, Etat comme administrés.

Je sais pouvoir compter sur Votre appui constant et bienveillant, Monseigneur, pour parvenir à fédérer les énergies et les bonnes volontés autour de cet objectif.

Sous Votre impulsion, depuis dix ans, l'Etat monégasque se modernise dans le sens d'une gouvernance toujours plus efficace, attentive et réactive.

L'avènement d'une médiation indépendante accessible à tous et offrant à chacun le moyen de mieux faire respecter ses droits conforte cette dynamique, en l'inscrivant en outre dans une perspective volontariste de conciliation et de dialogue que je sais également appelée de leurs vœux par nos Tribunaux.

Comme le soulignait le Médiateur Fédéral de Belgique dans son rapport à l'attention des gouvernements des Etats francophones réunis lors du Symposium international de Bamako :

« La médiation n'est pas une mode. Son développement est au contraire un heureux signal que l'ère où nous vivons entend résolument (...) privilégier le consensuel au conflictuel (...). Il procède d'une formidable mutation sociale, encourageante à plus d'un titre, qui permet d'espérer plus d'égard de l'homme pour l'homme, sa plus grande responsabilisation et son apprentissage renforcé de la tolérance. Oui, la médiation est de ce qui pousse l'homme plus avant sur le long chemin de l'Humanité ».

Je vous remercie pour votre attention.